



AMENUCOURRIER

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	1
CCVVS	1
Ce qui c'est passé, agenda, près de chez nous	2
Vacances, avant la rentrée, cambriolages	3
Petit code de bonne conduite	4 et 5
Activités, état civil, infos pratiques	6
La Recette des Aulnaies traiteur	7

LE MOT DU MAIRE

Je ne vais pas vous refaire le coup : « Enfin l'été !! », mais bon..... j'avoue que c'est assez tentant.

C'est dans ces quelques lignes que je souhaite pour ce numéro faire le bilan des travaux et des expérimentations récentes.

Je sais que les modifications concernant *l'entretien du village*, ne se sont pas passées sans difficultés, et que des tâtonnements et quelques ratés dans les tonnes sont à l'origine de mécontentements. Les changements sont toujours difficiles et après quelques ajustements nécessaires avec l'équipe d'entretien tout doit maintenant être rentré dans l'ordre.

Le Conseil Départemental n'a malheureusement pas retenu nos projets pour sécuriser la **RD 37**, du moins pour cette année. A nous de les présenter de nouveau pour 2016. La pose des *miroirs* a pris un peu de retard, mais vous devriez pouvoir en profiter en juillet. Le *radar pédagogique*, sera lui,

mis en place dès que GrDF m'aura transmis l'emplacement prévu pour le passage des canalisations, sans doute à l'automne.

La nouvelle *aire de jeu* n'est que partiellement en place, la totalité des structures n'ayant pu être livrée avant le 20/6 comme nous l'avions souhaité, mais ce n'est qu'un léger contretemps.

Trois grands chantiers se profilent et commenceront cette année :

L'arrivée du *gaz* sur la commune, début des travaux prévu fin d'année pour mise en service fin du premier trimestre 2016 ; La réunion publique du 9 juin sur ce thème a rencontré un franc succès et de nombreux contacts utiles.

L'aménagement du *cimetière*, afin de permettre une meilleure accessibilité avec implantation d'un columbarium, pourra commencer dès que le projet sera finalisé.

Et sur le long terme, le passage de POS en **PLU** où vous serez largement sollicités via une enquête publique, et associés à l'évolution

de notre environnement communal.

Et *l'école* me direz-vous ? Très impliqués dans la qualité des activités périscolaires proposées à nos enfants, nous avons travaillé avec le Sigel pour améliorer les NAP, dès la rentrée 2015. Tout n'est pas encore ficelé mais la diversité et le nombre des intervenants sont prometteurs.

Vous trouverez dans ces pages une proposition d'*activité* pour le mercredi après-midi, que l'on n'a pas pu intégrer aux NAP. Il me semblait dommage d'être privés de cet atelier marionnettes qui allie de multiples aspects pédagogiques associant imagination, travail manuel, travail en groupe..... N'hésitez pas à y inscrire vos enfants. C'est une première activité « intra-muros », d'autres pourront peut-être la rejoindre ?

Voilà, je ne résiste pas au plaisir de conclure en vous souhaitant de bonnes vacances, et vous donne rendez-vous à la rentrée de septembre.

Frédérique Cambourieux

CCVVS

Amenucourt fait partie, comme vous le savez, de la Communauté de Commune Vexin Val de Seine qui regroupe les 26 communes de l'ancien canton de Magny-en-Vexin.

De plus en plus de compétences sont transférées des communes vers les communautés de communes, et c'est ainsi que suite à la modification des statuts entérinée par le Préfet le 26/05, une partie de la voirie sera gérée dans ce cadre. Pour Amenucourt il s'agit de l'avenue de Fourges, les côtes du Chesnay et de St Leu. La voirie comprend non seulement la chaussée, mais aussi les talus, les accotements, la signalisation, l'éclairage et les ouvrages (ponts,...). Un programme va être mis en place pour l'entretien de ces routes, qui ne représentent pas moins de 76 kms sur l'ensemble de la CCVVS. En attendant l'établissement de ce calendrier, nous sommes, cette année encore, intervenus sur ces axes mais peut-être pour la dernière fois.

La communauté de commune c'est aussi, entre autres la création d'une MARPA-crèche à Vétheuil, la construction du gymnase à Bray et Lu et de la gendarmerie à Magny.

Afin de mieux vous faire connaître cette entité, l'Amenucourrier y dédiera périodiquement quelques articles.

Horaires d'ouverture :

Lundi et mardi :

9h-12h

Jeudi : 14h-18h

Pour rencontrer Madame le Maire prendre rendez-vous

Tél : 0134797002

1 rue St léger

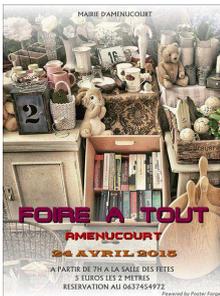
95510 AMENUCOURT

mairie.amenucourt@wanadoo.fr

CE QUI C'EST PASSÉ

Le 26 avril 2015, la **Foire à tout** s'installait autour de la salle des fêtes. Nous avons été agréablement surpris de voir un grand nombre de visiteurs en matinée dès l'ouverture. Malheureusement la pluie est venue dès midi perturber cet évènement obligeant la douzaine d'exposants à replier leur stand.

Un grand merci à Michelle Pyck pour l'aide qu'elle nous a apportée en tenant la buvette.



Le 9 juin dernier, une **réunion publique** était organisée avec GrdF. Une vingtaine de foyers a montré son intérêt pour un raccordement au réseau de gaz.

Cérémonie du 8 mai

Comme toujours fidèles, nos anciens combattants et les jeunes pompiers de Bray et Lu ont fait de cette commémoration un évènement de qualité.

Nous faisons appel aux jeunes volontaires pour chanter notre hymne au 11 novembre prochain.



Le 20 juin, la **soirée Chic détail Choc** a réuni une soixantaine de personnes autour d'un buffet d'entrées et de desserts composé par les participants ainsi qu'un barbecue offert par la mairie. Cette animation est une occasion de nous réunir dans la bonne humeur et c'est toujours pour nous un immense plaisir de nous retrouver ensemble.



L'AGENDA

14 juillet à 12h : Fête nationale à la salle des fêtes autour d'un pot de l'amitié.



27 septembre dès 10h : les Olympiades

24 octobre : Concert de Gospel à l'Eglise



Les **28 et 29 Nov** : Village de Noël



Le **5 décembre** : Noël des enfants

PRÈS DE CHEZ NOUS

Tous les mois : marché de producteurs locaux de 9h à 13h le second dimanche matin de chaque mois, sur la place de l'Eglise de **Chaussy**



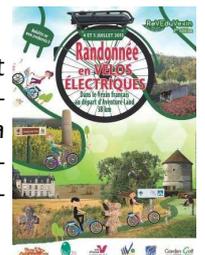
Festival de Genainville
28 Juin

Orchestre symphonique à partir de 17h



5 juillet

ReVE du Vexin est la première randonnée à vélos à assistance électrique en Ile-de-France !



www.reveduvexin.fr

VACANCES D'ÉTÉ

Le centre de Loisirs LES FILOUS à Villers en Arthies ouvre ses portes aux enfants âgés de 3 à 13 ans du 6 au 31 juillet 2015 (fermeture le mardi 14 juillet). Contact 01 30 31 13 22.



La commune ayant signé la convention, vous pouvez bénéficier d'un tarif basé sur le quotient familial;



Pensez à protéger vos enfants du soleil mais vous aussi. La meilleure protection reste effectivement vestimentaire.

Les crèmes solaires restent un complément indispensable. Mais gardez toujours en mémoire qu'aucune crème solaire protège à 100%. Les UVB les plus dangereux sont responsables des cancers de la peau. Bien que moins nocifs les UVA ne sont pas à négliger. Un indice élevé peut vous tenter d'appliquer la crème moins souvent mais elle ne sera pas efficace si vous ne renouveler pas l'application très régulièrement ainsi qu'après chaque bain.

Les lunettes solaires doivent protéger des UVA et des UVB. Pensez à adapter le degré de protection à l'utilisation. Impossible de conduire avec un degré 4 !



Partir en voiture, nécessite un peu d'organisation. Pour commencer vérifier l'état de votre véhicule. Répartissez bien vos bagages, conduisez reposé, arrêtez vous régulièrement, hydratez vous et mangez léger (préférez les aliments protéinés), aérez régulièrement le véhicule. Et profitez des paysages en respectant le code de la route.

Bonnes vacances

PRÉPARER LA RENTRÉE SCOLAIRE !

Pensez à inscrire vos enfants pour les transports scolaires.

Pour l'école du Grand Saule à la Roche Guyon : inscriptions tous les jours entre 16h30 et 18h, en vous munissant d'une photo d'identité de l'enfant, du règlement (espèces ou chèque) et de l'ancienne carte de transport.

Pour le collège Rosa Bonheur à Bray et Lu : transmettre le formulaire envoyé aux familles par courrier ou en faire la demande pour une première carte auprès de Tim Bus à Magny en Vexin. Attention le formulaire doit être tamponné par le collège et la Mairie. Joindre une photo d'identité récente sur laquelle vous aurez indiqué au dos le nom et prénom de l'enfant, 2 timbres au tarif en vigueur et le paiement à l'ordre de TIM BUS.

Nous vous rappelons que la commune participe aux frais de transports de vos enfants à hauteur de 80%

Pour les cartes CBS, comprenant également le transport scolaire de la Roche Guyon, la participation sera de 80 % du montant demandé : 114 €soit 91.20 €de subvention

Pour les cartes IMAGINE'R (jusqu'à 26 ans) le remboursement sera de 80 % du montant demandé :

- **collégiens :** 2 zones 174.95 €soit 139.96 €de subvention

3 zones 219.05 €soit 175.24 €de subvention

- **lycéens :** 2 zones 341.90€soit 273.52 de subvention

3 zones 430.10 soit 344.08 €de subvention



Les subventions sont à **déduire** du montant demandé, le formulaire de demande de carte doit être **tamponné** en mairie.

ASTUCES CONTRE LES CAMBRIOLAGES

- Avisez vos voisins.
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- Créez l'illusion d'une présence, à

l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Opération tranquillité ». Avant de partir, vous devez signaler à la bri-

gade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/Zooms/Operation-tranquillite-vacances>

PETIT CODE DE BONNE CONDUITE

A toutes fins utiles, nous vous vous présentons ce "*Petit code de bonne conduite*" destiné à vous sensibiliser sur les gênes que peuvent occasionner les bruits, feux, salissures, haies qui dépassent, stationnements incommodes et vitesses excessives.

La proximité avec vos voisins peut-être source d'innombrables conflits...

Pourtant, **vivre en bon voisinage, c'est possible !** Si dialogue, bon sens et courtoisie sont les meilleurs moyens d'éviter que les choses s'enveniment, certaines règles de base doivent également être respectées...

Principe et fil conducteur de ce guide : Privilégier des solutions à l'amiable en vous encourageant à communiquer entre nous de manière polie et respectueuse avant de recourir aux textes de loi ou faire appel aux Forces de l'ordre.

Consultez-le régulièrement. Il peut sauver une amitié, éviter tant de désagréments.

Le bruit

Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une pollution, une nuisance ! 87 % des français le considèrent d'ailleurs comme incompatible avec la définition du logement idéal et 43 % disent en souffrir. Intense ou répétitif, le bruit peut entraîner des troubles du sommeil, voire plus graves. En fait, le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "*atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité*". Et cela, de jour comme de nuit. Or, il est à la portée de tous, d'adopter des gestes simples, et de respecter quelques règles de savoir vivre.

Les travaux de jardinage et de bricolage doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins.

**les jours ouvrés de 9h00 à 12H00 et de 14h30 à 19H30 ;
les samedis de 9h00 à 12H00 et de 15h00 à 19H00 ;
les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12H00.**

Les aboiements des chiens dont les propriétaires et gardiens sont tenus de prendre - s'ils souhaitent rester en bons termes avec leurs voisins - les mesures nécessaires pour préserver leur tranquillité.

Avant d'appeler le Maire ou la Police, informez d'abord, de manière aimable et respectueuse, la personne responsable... qui ne sait peut-être pas que son chien aboie durant son absence.

Les engins motorisés (de loisirs) ou manifestations festives dont les bruits peuvent être évités en faisant tout simplement appel à la responsabilité et au bon sens de chacun.

Garant de la tranquillité publique, le maire peut prendre des arrêtés fixant les horaires pour le bricolage ou le jardinage, l'ouverture des établissements recevant du public.

Feux et odeurs

Après le bruit, les odeurs arrivent en tête des conflits de voisinage. Émanations provenant d'une usine ou d'une exploitation agricole, relents de cuisine d'un restaurant et feux de broussailles sont particulièrement mal ressentis par ceux qui vivent à proximité. L'appréciation de leurs seuils de tolérance se fait au cas par cas, aucun critère précis n'existant en la matière. Mais l'environnement (campagne ou ville, zone pavillonnaire ou industrielle), la régularité et l'ancienneté du trouble sont généralement pris en compte pour en juger la nocivité.

L'appel au bon sens est demandé à tout citoyen effectuant l'incinération de déchets verts dans son jardin.

Que recommande le **code de bonne conduite** :

"Les petits feux en plein air peuvent être tolérés que dans les cas où ils ne concernent pas des produits polluants et où la fumée qu'ils occasionnent, n'incommode pas les voisins. Ils doivent être totalement maîtrisés : les précautions d'usage contre les incendies doivent être respectées. Des formulaires d'inscription sont à remplir à la mairie pour prévenir d'un feu."

La valorisation des déchets végétaux, par compostage individuel ou en déchetterie, est à privilégier. Un lieu de dépôt de **déchets verts** est à votre disposition au croisement du sentier du Petit Roconval et le chemin des lles.

La Déchetterie de Gasny est à votre disposition aux horaires suivants : tous les jours de 9h-12h et 14h- 18h. Fermé le Jeudi toute la journée.

Présentation votre carte obligatoire, disponible en mairie.

Propreté

Le plaisir de se promener dans les rues de sa commune, dépend pour beaucoup de la propreté des trottoirs et espaces verts. Quoi de plus désagréable que de marcher les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines! Quoi de plus déplaisant pour un riverain de voir son quartier, sa rue, sales et mal entretenus!

Un peu de civisme peut remédier à ce genre de désagréments. Il en est de même pour les caniveaux et grilles d'évacuation des eaux de ruissellement, les mauvaises herbes en bordure de propriété, les endroits de passage en cas de neige ou de verglas: **leur nettoyage et déblayement incombent aux résidents immédiats.**

Grilles et avaloirs bouchés

Rien ne doit être jeté dans les caniveaux et les avaloirs qui puisse nuire à leur fonction, en particulier des résidus de ciment. Sinon, c'est le risque d'une inondation !

Et faire déboucher un avaloir peut coûter cher au contrevenant.

Plantations - Taille des arbres et haies

Les arbres et haies qui dépassent les limites de propriété, peuvent être sources de conflits et d'insécurité. Avant de se lancer dans une quelconque plantation, il importe de se renseigner, à la mairie, sur les distances et les hauteurs qui s'appliquent dans la commune.

Les conflits potentiels

En l'absence de règles locales particulières, ce sont celles du Code Civil qui s'appliquent : "tout arbre ou arbuste de moins de 2 m doit être planté à au moins 50 cm de la propriété voisine. Pour une hauteur supérieure, il devra être planté, au minimum, à 2 m de cette limite".

Si les branches d'un arbre empiètent sur la propriété voisine, son propriétaire peut être contraint de les couper. En cas de non-respect de ces règles, le voisin peut exiger que les plantations soient taillées, voire arrachées, aux frais du contrevenant.

Quant aux fruits qui poussent sur les branches surplombant le terrain du voisin, ils appartiennent au propriétaire de l'arbre. En revanche, s'ils tombent, ils peuvent être ramassés par ledit voisin.

Pour éviter tout désagrément, évaluer les distances avant de planter un arbre et prévoir sa croissance!

La sécurité

Il est du devoir de tout citoyen d'entretenir les plantations qui longent les voies publiques et peuvent gêner les piétons et les véhicules, sources parfois d'accident par manque de visibilité ou d'obligation de marcher sur la chaussée.

Le guide préconise les solutions à l'amiable. Aussi, plutôt que d'exiger systématiquement d'un propriétaire, l'application à la lettre des distances, mieux vaut en discuter plutôt que d'engager des conflits interminables.

En ce qui concerne les terrains laissés en friches, veiller à leur entretien avant que la végétation ne devienne trop envahissante (risque d'incendie, prolifération d'animaux sauvages ou d'ambrosie).

Droit de Passage : en user sans en abuser

Lorsqu'un terrain est enclavé, c'est-à-dire sans accès direct sur la voie publique ou avec un accès insuffisant, la Loi accorde à son propriétaire un droit de passage sur la propriété voisine. Ce passage doit permettre de rejoindre la voie publique par le tracé le plus court en causant le moins de domma-

ge possible au voisin.

Le propriétaire du terrain traversé ne doit pas empêcher ou gêner le passage. Ce droit est accordé moyennant un indemnisation fixée à l'amiable ou par le tribunal de grande instance après expertise judiciaire. Il est conseillé de faire établir par acte notarié les conditions précises d'exercice du droit de passage (véhicules autorisés, tracé, montant de l'indemnisation, heures et jours de passage...).

Stationnement

Tout automobiliste est tenu de se garer aux endroits non gênants. Comment passera une maman avec sa poussette - ou un handicapé avec son fauteuil roulant - si un véhicule est garé sur le trottoir? Tout est question de comportement citoyen!

Stationner sur le trottoir peut provoquer un accident... dont vous seriez responsable !

Stationnement de caravanes

Le stationnement dans un terrain privé d'une caravane ne servant pas à l'habitation, pendant plus de trois mois, est soumis à une autorisation délivrée par le maire

Carcasses de voitures

Une carcasse de voiture déposée sur un terrain privé, peut créer un préjudice pour l'environnement, le voisinage ou l'esthétique.

Devant un tel préjudice, il faut demander au propriétaire du terrain sur lequel se trouve la carcasse, de l'enlever.

A défaut d'exécution, le maire, peut faire enlever la carcasse aux frais du propriétaire en question.

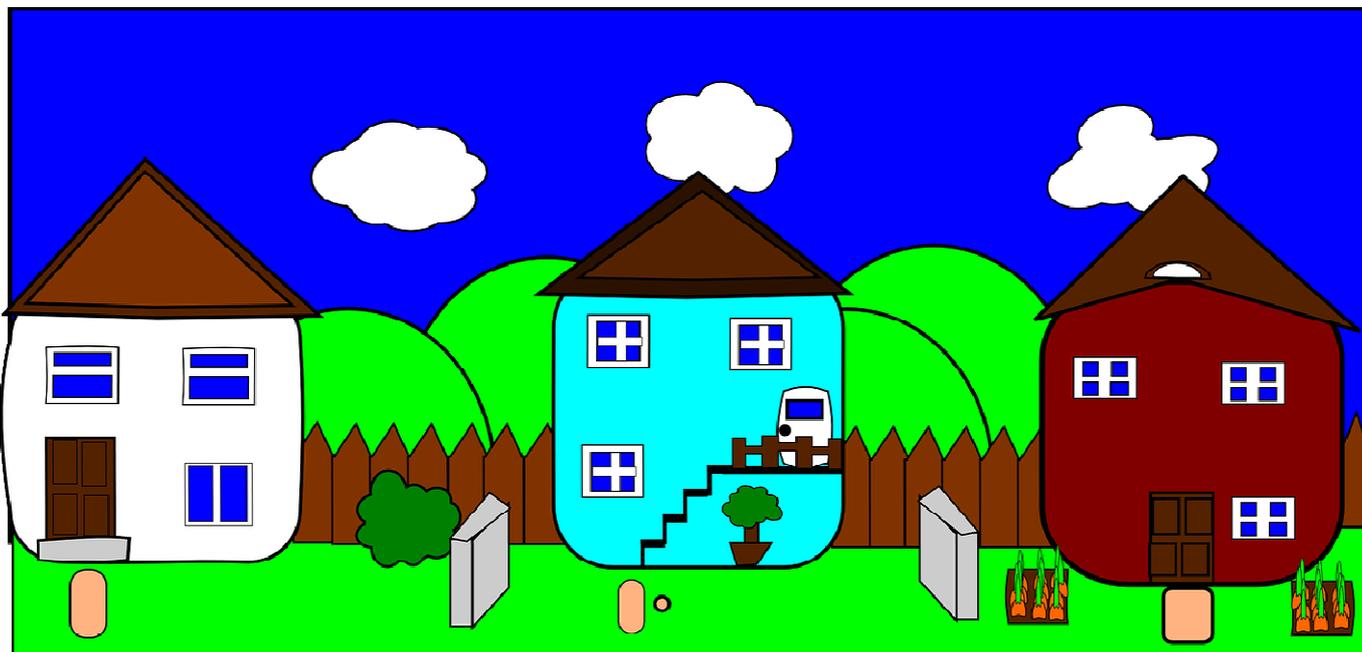
Animaux domestiques

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places, dans les parcs et jardins ou autres lieux publics. En outre, les propriétaires d'animaux domestiques doivent prendre toutes dispositions pour qu'aucune déjection demeure sur le domaine public.

Il est interdit d'abandonner des animaux en quelque lieu que ce soit en dehors des refuges destinés à cet effet. Les chiens ne peuvent circuler en zone urbaine qu'autant qu'ils sont fermement et solidement tenus en laisse.

Les chiens de toutes tailles, réputés mordeurs ou agressifs, doivent être muselés même lorsqu'ils sont tenus en laisse.

Les propriétaires de chiens potentiellement dangereux (chiens d'attaque et chiens de garde et de défense) sont tenus de déclarer leur chien à la mairie de résidence depuis le 1er juillet 1999.



PROJETS D'ACTIVITÉS



Atelier de fabrication de marionnettes, scénario, mise en scène et représentation des enfants.

Durée : 1h30 tous les mercredis (hors vacances scolaires)

Dès 5 ans.

Tarif pour les enfants de la commune 100 euros pour l'année (facilités de paiement).

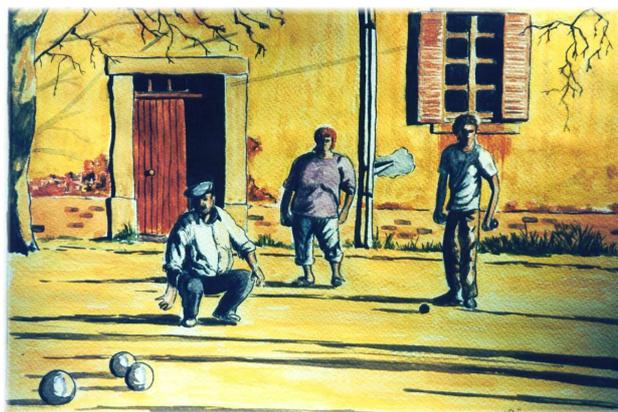
Tarif pour les enfants hors de la commune 150 euros (facilités de paiement).

Renseignements à la mairie d'Amenucourt.

Pétanque

Notre terrain de boules à Mauvérand attend avec impatience des joueurs de pétanque.

Si vous voulez participer à des tournois amicaux, inscrivez vous gratuitement à la mairie dès maintenant.



ETAT CIVIL

Naissances :

Nous souhaitons la bienvenue à

Alia Derobert Masure née le 04 décembre

Chloé Lebarque née le 19 mars



Mariages :

Tous nos vœux de bonheur à :

Zakia et Mohamed Saïdi mariés le 24 avril

Claire et Pascal Gardie mariés le 08 mai



Décès :

Nos sincères condoléances aux familles de :

André Hogommat décédé le 15 mai à l'âge de 89 ans

Monique Lehmann décédée le 22 mai à l'âge de 79 ans



INFO PRATIQUE

La pharmacie de l'Epte à Bray et Lu propose un **portage à domicile de médicaments** pour toute personne étant dans l'incapacité de se déplacer (personne âgée ou personne gravement souffrante) ainsi que tout ce qui concerne le « maintien à domicile », la **livraison de lit médicalisé, de fauteuil de repos électrique**, etc...

Depuis peu, des **appareils d'aide auditive** sont disponibles. La pharmacie rurale s'engage dans la santé de proximité.

Coordonnées :

Sophie LEFEBVRE Pharmacien

Pharmacie de l'Epte

25 Grande Rue 95710 BRAY ET LU

Tél : 01 34 67 72 28 - Mail : pharmacie-de-l-epete@wanadoo.fr

Site : pharmacie-brayetlu.com



LA RECETTE DES AULNAIES TRAITEUR

Moelleux au cidre, cœur camembert

Les moelleux au cœur coulant ou non, salés ou sucrés, je ne me lasse jamais d'en tester toujours de nouveaux. Très simples à réaliser, toujours délicieux et appréciés de tous ici, leur seule petite difficulté réside dans le temps de cuisson qui se joue à quelques minutes près.

Aujourd'hui donc, je vous propose un moelleux pour lequel le cidre donne un goût subtil de pomme qui se marie parfaitement avec le camembert. Vous pouvez aussi remplacer le camembert par un fromage de chèvre, (source : « craquez pour les moelleux salés »).

Pour 6 moelleux (réalisés pour moi dans des moules à muffins en silicone ou moule en alu mais bien beurrer)



Si comme les Aulnaies traiteur vous avez envie de partager une recette, faites la parvenir à la mairie

1/2 camembert (ou du fromage de chèvre) au lait cru et coulant

- 100 g de gruyère râpé
- 3 œufs
- 60 g de farine
- 100 ml de cidre brut
- 150 ml de lait
- 30 g de beurre doux
- sel, poivre

Préchauffer le four à 210° C.

Dans une casserole, faire chauffer le lait avec le beurre coupé en morceaux. Ajouter le gruyère râpé et mélanger rapidement pour le faire fondre. Verser le cidre et bien mélanger à nouveau.

Dans un saladier, battre les œufs en omelette bien mousseux. Verser progressivement la farine et fouetter vigoureusement à l'aide d'une fourchette.

Ajouter le contenu de la casserole dans le saladier et bien mélanger afin d'obtenir une pâte homogène. Saler et poivrer.

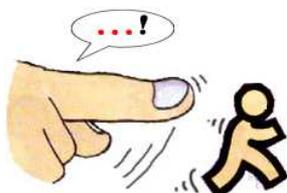
Couper le 1/2 camembert en 6 parts. Répartir la préparation dans 6 moules et déposer 1 part de fromage au centre de chacun surtout coté crouste vers le haut et le bas.

Enfourner et faire cuire 20 petites minutes pas plus.

Les Aulnaies Traiteur, Amenucourt.

Les Aulnaies Traiteur –Sarl APS 25 rue des moulins – 95510 Amenucourt – tél : 06-64-71-98-10
Siret 44393284300024 - Email : traiteurlesaulnaies@gmail.com site internet : www.lesaulnaiestraiteur.com

REBUS



MILOU DOG's
Toilettage domicile
06 13 02 15 07
95510 AMENUCOURT

S.E.D
Deniel Damien
Alarme, domotique, neuf-rénovation
denieldamien@yahoo.fr
14 rte de St Léger
95510 AMENUCOURT
0699187047

A&A RELOOKING
LA BEAUTE EST UNE PROMESSE DE BONHEUR
DOMINIQUE FOUBERT
Conseillère en image
06 79 67 32 49
02 32 54 57 88
aeta-relooking.com

VEXIN SERVICES
ENTRETIEN EXTERIEUR ET INTERIEUR

MR NOEL JULIEN
06 09 85 47 15
VEXINSERVICES95@GMAIL.COM

Ménage et Restauration

Christine POURRE
Hameau de Roconval
8 rue des Moulins
95510 AMENUCOURT
Tél : 06 82 34 93 36

Les Aulnaies traiteur

Mariage, baptême, anniversaire, entreprises

Livraison sur lieu à partir de 10 personnes

25 rue des Moulins
95510 AMENUCOURT

06-63-15-14-69

Traiteurlesaulnaies@gmail.com

www.lesaulnaiestraiteur.com

GASNY CONTRÔLE AUTOMOBILE

Bruno PANNEQUIN

www.gasny.controle.securitest.fr

Rte de Fourges—27620 GASNY

02 32 52 11 69

Architecte d'Etat

Permis de construire, conseils, aménagements
intérieur/extérieur

Charlotte CAMBOURIEUX
charlotte.cambourieux@gmail.com

06 85 63 10 92

SAS GESTIONS BATIMENTS

Le partenaire de vos projets

Bureau 09 81 86 75 03

Courriel : sas_gb@yahoo.fr

Technicien en bâtiment

Jim DUVERNAY

06 61 46 23 42

Isolation thermique par l'extérieur, ravalement, réno-
vation intérieur, toiture, ouvrant et construction.

TERATER

Terrassement, démolition, assainissement, pavage,
location de bennes

DOUSSAINT JÉRÉMIE

18 rue des Moulins
95510 Amenucourt

Tél. : 09 64 13 09 62

Fax : 01 34 79 75 15

AMG

Aménagement

Maçonnerie

Générale

Patrick GUIMIER

06 25 42 80 48

pguimier.amg@hotmail.fr - 95510 AMENUCOURT